



# Tableau de bord

## Les statistiques de la MSA



Février 2023

## Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole au 30 juin 2022

Christèle LAPORTE

À la fin du deuxième trimestre 2022, 191 159 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS) en métropole. Les effectifs diminuent de 4,2 % en un an. La baisse concerne les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire à titre gratuit (CSSG), qui représentent 70,4 % du total des bénéficiaires de la CSS. Cette importante baisse de 7,5 % résulte d'éléments conjoncturels.

Les personnes dont les ressources sont comprises entre le plafond de la CSSG et ce plafond majoré de 35 % peuvent prétendre à la complémentaire santé solidaire en contrepartie d'une participation financière (CSSP). Fin juin 2022, 56 654 personnes en bénéficient, en progression de 4,5 % sur un an.

### ■ Ralentissement de la baisse du nombre de bénéficiaires de la CSS

Sur le deuxième trimestre de l'année 2022, la population bénéficiaire de la CSS affiliée au régime agricole a diminué de 0,7 %, pour s'établir à 191 159 personnes. La baisse s'amenuise par rapport au trimestre précédent (- 1,6 %) du fait d'un repli moins prononcé des bénéficiaires de la CSSG (- 0,9 % après - 2,6 % au premier trimestre 2022), et ce malgré un premier tassement du nombre de bénéficiaires de la CSSP (- 0,2 % après + 0,7 % au premier trimestre 2022 - *tableau 1*).

A la fin juin 2022, une forte concentration des bénéficiaires de la CSS est observée dans quatre zones territoriales : le bassin méditerranéen (28 % des bénéficiaires), l'axe Gironde-Tarn (16 %), le nord de la France (8 %) et le grand Ouest (8 %). Les effectifs des deux premières régions ont diminué moins fortement que la moyenne nationale, respectivement - 0,3 % et - 0,5 %, alors que ceux des deux dernières ont d'avantage baissé, - 1,8 % et - 2,0 % (*carte 1*).

CCMSA - Direction des Statistiques, des Études et des Fonds  
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex  
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert [joubert.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:joubert.nadia@ccmsa.msa.fr)
- Rédacteur en Chef : David Foucaud [foucaud.david@ccmsa.msa.fr](mailto:foucaud.david@ccmsa.msa.fr)
- Département Maladie : Damien Ozenfant [ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr](mailto:ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr)
- Rédactrice : Christèle Laporte [laporte.christele@ccmsa.msa.fr](mailto:laporte.christele@ccmsa.msa.fr)
- Diffusion : Claudine Gaillard [gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr](mailto:gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr) / Nadia Ferkal - [ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr](mailto:ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr)



Le taux de recours à la CSS, calculé par rapport à la population affiliée au régime agricole, est de 6,2 % en métropole, avec des proportions différenciées dans les deux régimes : 3,3 % pour les non-salariés et 7,9 % pour les salariés (*graphiques 1 et 2*).

Au régime des non-salariés, le taux de recours à la fin juin 2022 est proche de celui prévalant avant la mise en place de la CSS (avec la CMU-C et l'ACS), et il est stable depuis décembre 2021.

Au régime des salariés, le taux de recours est inférieur de 0,24 point à son niveau de septembre 2019, de 0,33 point à celui de fin juin 2021. Il est identique à celui du trimestre précédent.

Géographiquement, les taux de recours les plus élevés se situent dans le bassin méditerranéen (13,5 %), l'axe Gironde-Tarn (7,8 %) et le nord de la France (7,5 %). Dans le grand Ouest, la proportion est moindre : 3,8 %.

## **D Forte diminution du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite, - 7,5 % en un an**

Avec une baisse de 0,9 % au deuxième trimestre 2022, la chute du nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite est portée à 7,5 % sur les douze derniers mois. Son ampleur est proche dans les deux régimes : - 6,9 % pour les non-salariés agricoles qui représentent 18,1 % des effectifs de bénéficiaires de la CSSG et - 7,6 % pour les salariés agricoles (81,9 % des effectifs — *tableau 2*).

Outre les effets démographiques propres à ces deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la CSSG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la CSSG) et celle sans activité (chômage). A fin juin 2022, le nombre de bénéficiaires du RSA baisse de 3,5 % sur un an dans le régime des non-salariés agricoles et de 7,5 % dans celui des salariés agricoles, et le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C baisse de 8,9 % (*graphiques 3 et 4*).

Si la proportion d'hommes et de femmes bénéficiaires de la CSSG est assez proche dans les deux régimes (45,5 % de femmes au régime des non-salariés et 47,8 % au régime des salariés), l'âge moyen est supérieur d'une dizaine d'années au régime des non-salariés agricoles (40 ans contre 30 ans et 10 mois). Cette différence tient avant tout à l'écart d'âge moyen dans la population affiliée à ces deux régimes (*tableau 3*).

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (20,1 % au régime des non-salariés et 10,5 % au régime des salariés) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la CSSG (767 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA – 917 € mensuel au maximum — *tableau 4*).

Comme antérieurement la CMU-C, la CSSG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par sa caisse de MSA, selon le choix de l'assuré. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 84,6 % à la fin juin 2022 au régime des non-salariés, en progression de 5,7 points sur un an et de 2,4 points pour le dernier trimestre. Pour le régime des salariés, elle est encore plus importante, 94,4 % à fin juin 2022, en progression de 2,1 points sur un an et de 0,7 point pour le dernier trimestre (*tableau 5*).



## ■ Nette progression du nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation, + 4,5 % en un an

Le nombre de bénéficiaires s'élève à 56 654 à fin juin 2022, soit - 0,2 % par rapport à la situation à fin mars 2022. Les effectifs de la CSSP qui étaient en hausse continue depuis la création du dispositif semblent avoir atteint un pallier. Cette stabilisation est vérifiée pour la première fois ce trimestre au régime des salariés agricoles après de fortes progressions sur les périodes précédentes. Sur un an, la hausse reste importante dans ce régime, + 7,1 %, portée par l'augmentation de 1,5 % du nombre d'allocataires de l'allocation adulte handicapé (AAH), pour partie, un des publics cibles de la CSSP, et par celle des bénéficiaires de l'ASPA (+ 8,4 %). Au régime des non-salariés agricoles, les bénéficiaires de la CSSP sont en diminution de 2,6 %, baisse plus forte encore pour les allocataires de l'AAH (- 12,4 %) et ceux de l'ASPA (- 21,9 %) dans ce régime (*tableau 6, graphiques 5 et 6*).

La proportion de non-salariés agricoles est plus importante parmi les bénéficiaires de la CSSP que parmi ceux de la CSSG (25,0 % contre 18,1 %). Cela s'explique par une population non-salariée plus âgée en moyenne que celle des salariés agricoles ; population âgée qui est éligible à la CSSP puisque le montant maximum de l'ASPA est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la CSSG et celui pour l'obtention de la CSSP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 80,4 % des bénéficiaires de la CSSP dans le régime des non-salariés et 46,6 % au régime des salariés. Plus nombreuses dans cette tranche d'âge, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la CSSG, 57,9 % des bénéficiaires au régime des non-salariés et 48,4 % au régime des salariés (*tableaux 7 et 8*).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA s'accroît au fil des mois avec le basculement des bénéficiaires de la CSSG vers la CSSP et avec l'arrivée de nouveaux bénéficiaires. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 37,7 % à fin juin 2021 à 54,8 % à fin juin 2022. Pour les salariés agricoles, la progression est de 14,8 points en un an pour atteindre 71,8 % (*tableau 9*).

## ■ Baisse des dépenses prises en charge par la MSA pour la CSS, - 5,9 % au 1<sup>er</sup> semestre 2022

Au 1<sup>er</sup> semestre 2022, le montant des dépenses des assurés qui ont confié la gestion de leur contrat CSS à la MSA s'élève à 23,9 millions d'euros après 25,4 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2021. La baisse est davantage marquée pour les soins de ville (- 6,6 %) que pour les dépenses hospitalières (- 4,1 % — *tableau 10, graphique 7*).

Les postes contribuant le plus à cette diminution sont les forfaits sur les prothèses dentaires et l'orthodontie (- 1,5 point), le forfait journalier (- 0,9 point), et pour une contribution égale, les honoraires paramédicaux et les médicaments avec - 0,7 point.



## LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

### I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 30 juin 2022 .....	5
<u>Tableau 2</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2022 .....	7
<u>Tableau 3</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2022.....	7
<u>Tableau 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2022 .....	7
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSSG selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 juin 2022 .....	8
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2022 .....	9
<u>Tableau 7</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2022.....	9
<u>Tableau 8</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2022...	9
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CSSP selon l'organisme gestionnaire par régime, au 30 juin 2022.....	10
<u>Tableau 10</u> -	Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 30 juin 2022 .....	11

### II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et juin 2022 .....	5
<u>Graphique 3</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022.....	8
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022.....	8
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022.....	10
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022 .....	10
<u>Graphique 7</u> -	Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 30 juin 2022.....	12

### III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 30 juin 2022 .....	6
------------------	--	---



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 30 juin 2022

**Tableau 1**

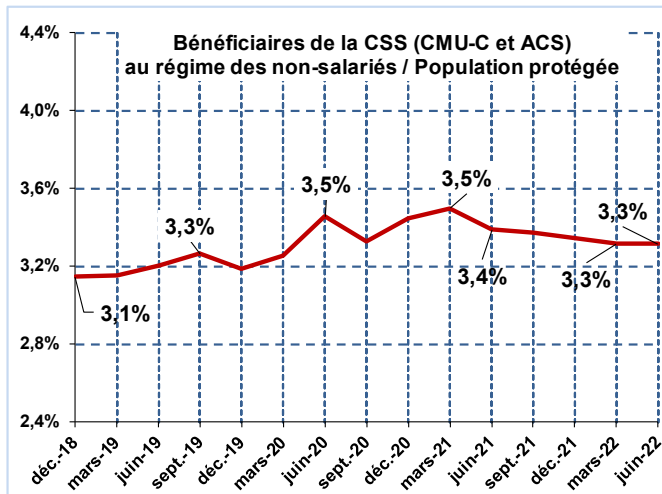
Nombre de bénéficiaires de la CSS par type, au 30 juin 2022

	Situation au 30 juin 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (juin 2022 / juin 2021)	Trimestrielle (juin 2022 / mars 2022)
CSS gratuite	134 505	70,4 %	- 7,5 %	- 0,9 %
CSS avec participation	56 654	29,6 %	+ 4,5 %	- 0,2 %
<b>TOTAL</b>	<b>191 159</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 4,2 %</b>	<b>- 0,7 %</b>

Source : MSA

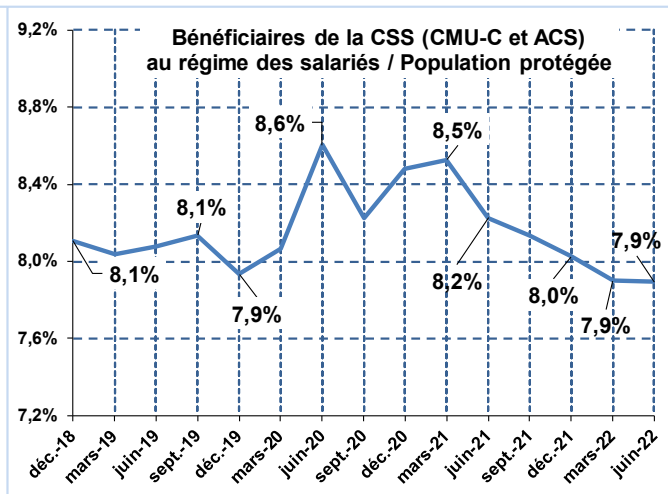
**Graphique 1**

Recours à la CSS (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et juin 2022



Source : MSA

**Graphique 2**



Source : MSA

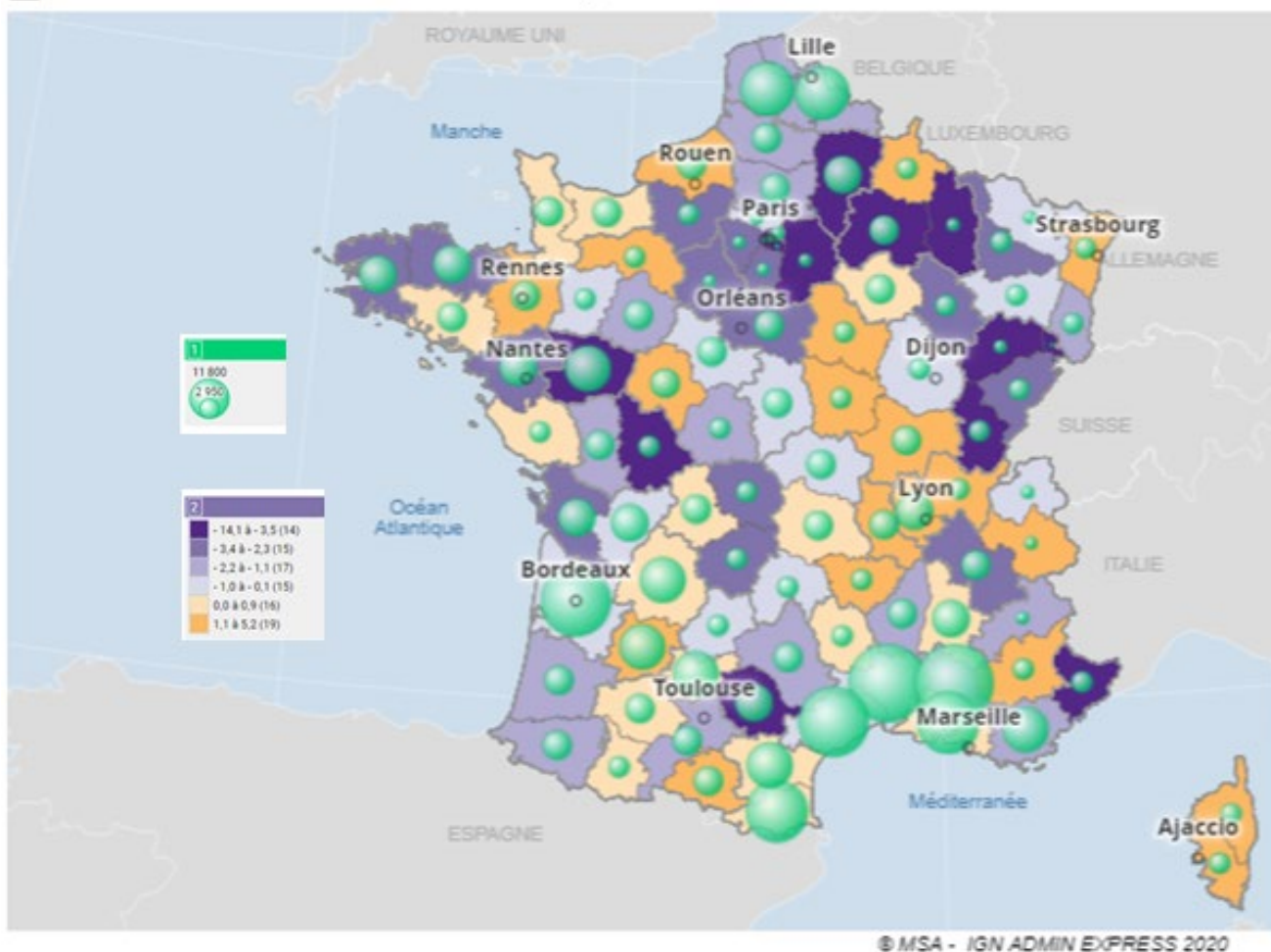


# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la CSS par département de résidence et évolution trimestrielle, au 30 juin 2022

- 1 Nombre de bénéficiaires de la CSS fin juin 2022
- 2 évolution du nombre de bénéficiaires entre fin juin 2022 et fin mars 2022 en %



Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 30 juin 2022

**Tableau 2**

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2022

	Situation au 30 juin 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (juin 2022 / juin 2021)	Trimestrielle (juin 2022 / mars 2022)
Régime des non-salariés	24 293	18,1 %	- 6,9 %	- 0,7 %
Régime des salariés	110 212	81,9 %	- 7,6 %	- 0,9 %
<b>TOTAL</b>	<b>134 505</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 7,5 %</b>	<b>- 0,9 %</b>

Source : MSA

**Tableau 3**

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS gratuite par régime, au 30 juin 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	mars 2022	juin 2022	mars 2022	juin 2022
% de femmes	45,4 %	45,5 %	47,8 %	47,8 %
% d'hommes	54,6 %	54,5 %	52,2 %	52,2 %
Age moyen	40,2 ans	40,0 ans	30,6 ans	30,8 ans
- des femmes	39,8 ans	39,5 ans	29,8 ans	30,1 ans
- des hommes	40,5 ans	40,5 ans	31,3 ans	31,5 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	40 à 59 ans	0 à 19 ans	0 à 19 ans
% individus de moins de 20 ans	27,3 %	27,6 %	39,5 %	39,3 %
% individus de 60 ans et plus	20,2 %	20,1 %	10,2 %	10,5 %

Source : MSA

**Tableau 4**

Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs 30 juin 2022	Répartition	Evolution juin 2022 / mars 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs 30 juin 2022	Répartition	Evolution juin 2022 / mars 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	6 694	27,6 %	+ 0,2 %	+ 0,1	43 329	39,3 %	- 1,4 %	- 0,6
De 20 à 39 ans	4 114	16,9 %	- 1,1 %	- 0,2	26 613	24,1 %	- 2,2 %	- 0,5
De 40 à 59 ans	8 592	35,4 %	- 1,0 %	- 0,4	28 739	26,1 %	0,0 %	+ 0,0
De 60 à 79 ans	3 798	15,6 %	+ 0,1 %	+ 0,0	10 722	9,7 %	1,6 %	+ 0,2
80 ans et plus	1 095	4,5 %	- 5,4 %	- 0,3	809	0,7 %	- 0,6 %	+ 0,0
<b>TOTAL</b>	<b>24 293</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 0,7 %</b>	<b>- 0,7</b>	<b>110 212</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 0,9 %</b>	<b>- 0,9</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 5**

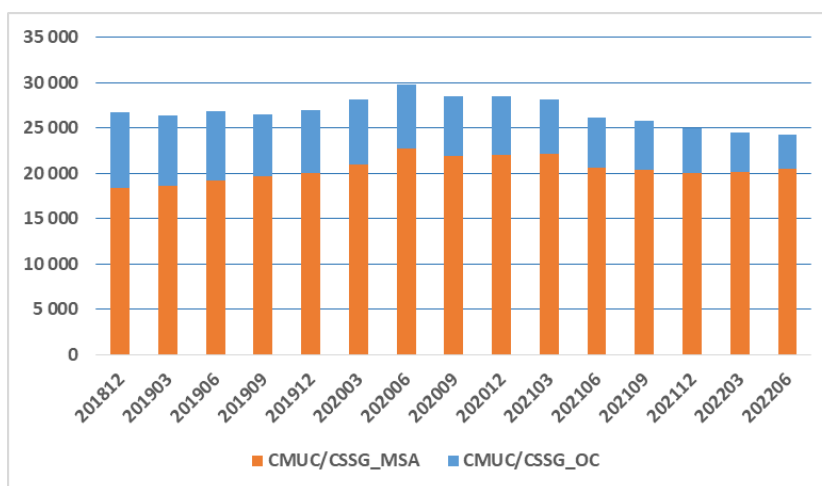
Nombre de bénéficiaires de la CSS gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 30 juin 2022

	Effectifs au 30 juin 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 30 juin 2021	au 30 juin 2022
Régime des non-salariés	20 547	3 746	78,9 %	84,6 %
Régime des salariés	104 010	6 202	92,3 %	94,4 %
<b>TOTAL</b>	<b>124 557</b>	<b>9 948</b>	<b>89,9 %</b>	<b>92,6 %</b>

Source : MSA

**Graphique 3**

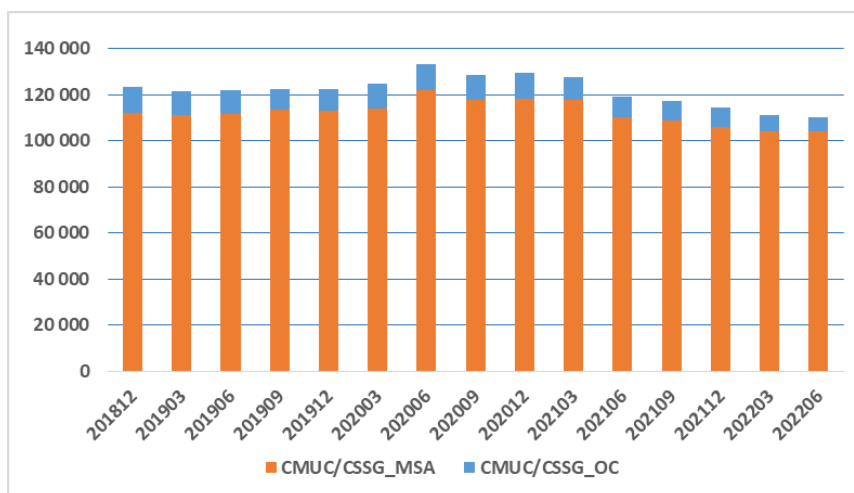
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022



Source : MSA

**Graphique 4**

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la CSSG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022



Source : MSA





# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 30 juin 2022

**Tableau 6**

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2022

	Situation au 30 juin 2022		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (juin 2022 / juin 2021)	Trimestrielle (juin 2022 / mars 2022)
Régime des non-salariés	14 189	25,0 %	- 2,6 %	- 0,8 %
Régime des salariés	42 465	75,0 %	+ 7,1 %	- 0,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>56 654</b>	<b>100,0 %</b>	<b>+ 4,5 %</b>	<b>- 0,2 %</b>

Source : MSA

**Tableau 7**

Caractéristiques des bénéficiaires de la CSS avec participation par régime, au 30 juin 2022

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	mars 2022	juin 2022	mars 2022	juin 2022
% de femmes	58,0 %	57,9 %	48,4 %	48,4 %
% d'hommes	42,0 %	42,1 %	51,6 %	51,6 %
Age moyen	71,7 ans	71,4 ans	48,9 ans	49,4 ans
- des femmes	76,2 ans	76,0 ans	48,6 ans	49,1 ans
- des hommes	65,4 ans	65,1 ans	49,1 ans	49,7 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans
% individus de moins de 20 ans	6,6 %	7,0 %	22,2 %	21,6 %
% individus de 60 ans et plus	80,7 %	80,4 %	45,4 %	46,6 %

Source : MSA

**Tableau 8**

Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime et tranche d'âge, au 30 juin 2022

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs 30 juin 2022	Répartition	Evolution juin 2022 / mars 2022	Contribution à l'évolution	Effectifs 30 juin. 2022	Répartition	Evolution juin. 2022 / mars. 2022	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	988	7,0 %	+ 4,1 %	+ 0,3	9 190	21,6 %	- 2,6 %	- 0,6
De 20 à 39 ans	455	3,2 %	+ 2,0 %	+ 0,1	4 979	11,7 %	- 3,4 %	- 0,4
De 40 à 59 ans	1 345	9,5 %	- 1,5 %	- 0,1	8 501	20,0 %	- 1,4 %	- 0,3
De 60 à 79 ans	5 017	35,4 %	- 0,3 %	- 0,1	15 981	37,6 %	+ 3,8 %	+ 1,4
80 ans et plus	6 384	45,0 %	- 2,0 %	- 0,9	3 814	9,0 %	- 1,0 %	- 0,1
<b>TOTAL</b>	<b>14 189</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 0,8 %</b>	<b>- 0,8</b>	<b>42 465</b>	<b>100,0 %</b>	<b>- 0,0 %</b>	<b>- 0,0</b>

Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

**Tableau 9**

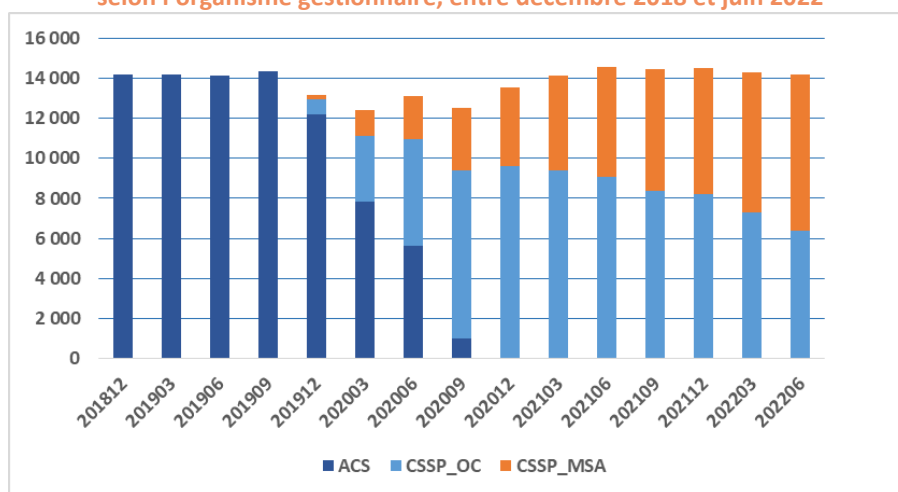
Nombre de bénéficiaires de la CSS avec participation par régime selon la gestion MSA ou OC, au 30 juin 2022

	Effectifs au 30 juin 2022		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	au 30 juin 2021	au 30 juin 2022
Régime des non-salariés	7 780	6 409	37,7 %	54,8 %
Régime des salariés	30 500	11 965	57,0 %	71,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>38 280</b>	<b>18 374</b>	<b>51,8 %</b>	<b>67,6 %</b>

Source : MSA

**Graphique 5**

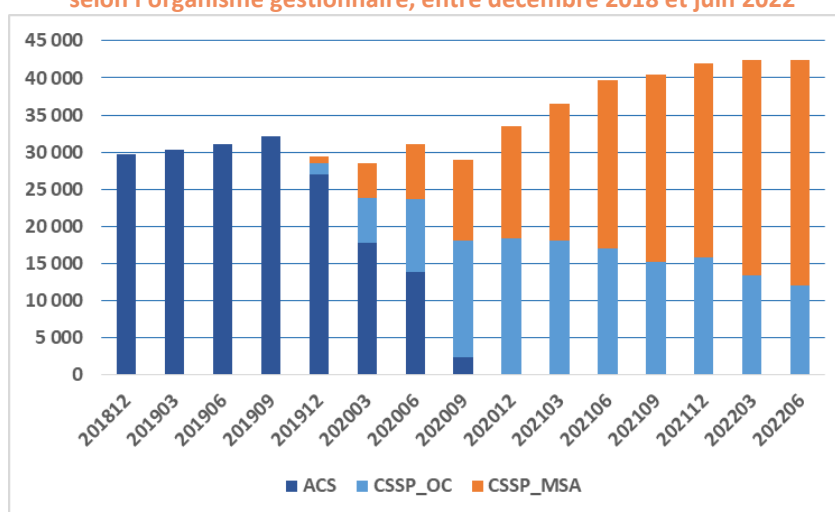
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022



Source : MSA

**Graphique 6**

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la CSSP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et juin 2022



Source : MSA



# Tableau de bord Les statistiques de la MSA

## Montants des dépenses de la Complémentaire santé solidaire prises en charge par la MSA en métropole, au premier semestre 2022

**Tableau 10**

Montants des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA, par postes, au 30 juin 2022

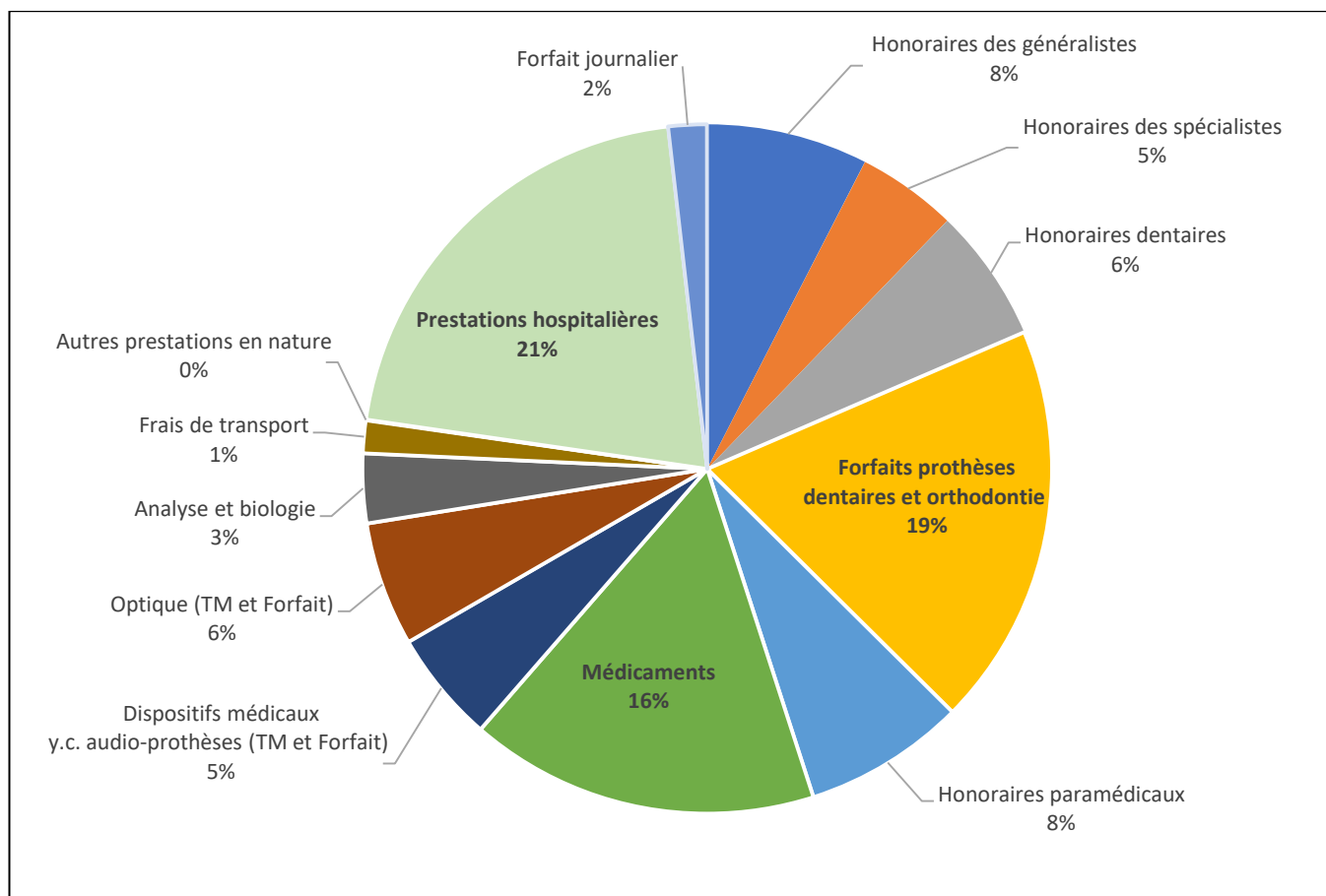
	Montants comptables (en euros)		Evolution	Contribution à l'évolution (en point)
	1 <sup>er</sup> semestre 2021	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> sem. 2022 / 1 <sup>er</sup> sem.2021	Entre 1 <sup>er</sup> sem. 2022 et 1 <sup>er</sup> sem.2021
<b>Soins de ville</b>	<b>19 769 257 €</b>	<b>18 465 367 €</b>	<b>- 6,6%</b>	<b>- 5,1</b>
Honoraires des généralistes	1 857 322 €	1 805 103 €	- 2,8%	- 0,2
Honoraires des spécialistes	1 281 258 €	1 116 595 €	- 12,9%	- 0,6
Honoraires dentaires	1 641 478 €	1 504 280 €	- 8,4%	- 0,5
Forfaits prothèses dentaires et orthodontie	4 910 433 €	4 519 014 €	- 8,0%	- 1,5
Honoraires paramédicaux	1 986 977 €	1 809 929 €	- 8,9%	- 0,7
Médicaments	4 105 560 €	3 916 531 €	- 4,6%	- 0,7
Dispositifs médicaux y compris audio -prothèses (TM et Forfait)	1 289 975 €	1 253 120 €	- 2,9%	- 0,1
Optique (TM et Forfait)	1 457 311 €	1 391 743 €	- 4,5%	- 0,3
Analyse et biologie	868 478 €	777 385 €	- 10,5%	- 0,4
Frais de transport	368 000 €	366 917 €	- 0,3%	+ 0,0
Autres prestations en nature	2 465 €	4 750 €	+ 92,7%	+ 0,0
<b>Hôpital</b>	<b>5 659 951 €</b>	<b>5 428 307 €</b>	<b>- 4,1%</b>	<b>- 0,9</b>
Prestations hospitalières	4 993 877 €	4 994 765 €	+ 0,0%	+ 0,0
Forfait journalier	666 074 €	433 543 €	- 34,9%	- 0,9
<b>TOTAL</b>	<b>25 429 208 €</b>	<b>23 893 675 €</b>	<b>- 6,0%</b>	<b>- 6,0</b>

Source : MSA



**Graphique 7**

**Répartition des dépenses de la CSS prises en charge par la MSA par postes, au 1<sup>er</sup> semestre 2022**



Source : MSA



## DÉFINITIONS

<b>Complémentaire santé solidaire (CSS)</b>	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié : la Complémentaire Santé Solidaire (CSS).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p>
<b>CSS gratuite ou sans participation (CSSG)</b>	<p>Peuvent bénéficier de la CSS à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 767 euros par mois pour une personne seule en métropole au 30 juin 2022).</p>
<b>CSS payante ou avec participation (CSSP)</b>	<p>Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la CSS gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 035 euros par mois pour une personne seule en métropole au 30 juin 2022), une somme inférieure à 1 € par jour et par personne doit être acquittée chaque mois.</p> <p>Le montant de cette participation est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.</p>

### Sigles :

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
ACS	: Aide au paiement d'une complémentaire santé
ASPA	: Allocation de solidarité aux personnes âgées
CMU-C	: Couverture maladie universelle complémentaire
CSSG	: Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
CSSP	: Complémentaire santé solidaire avec participation
MSA	: Mutualité sociale agricole
OC	: Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire